

pays ou tout au moins à placer le Canada à l'avant-garde dans certains domaines. Ce qu'il me disait, en somme, c'est qu'il devait se résoudre à tout laisser là parce que l'entreprise privée lui offrait bien davantage. Il n'aurait plus des classes tellement nombreuses qu'il est quasi impossible d'enseigner. Il se sentait de plus en plus accaparé à cause du nombre d'étudiants, de la difficulté d'obtenir des fonds pour acheter du matériel moderne et, d'une façon générale, à cause d'une dégradation du milieu où il devait former les ingénieurs qui seraient amenés à renforcer et à bâtir l'économie canadienne. Les professeurs sont maintenant la cible des efforts de recrutement pour toutes les «Silicone Valleys» de l'Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. L'université avait d'abord retenu les plus compétents dans ce domaine, sans leur donner de postes permanents ni de bons salaires. Essentiellement, elle leur fait la vie dure parce qu'elle manquait d'argent. Et les entreprises ont réussi à attirer un grand nombre de ces personnes à cause des avantages qu'elles leur offraient.

En somme, monsieur le Président, à cause de l'attitude imprévoyante et négative que traduit le projet à l'étude, les gouvernements, fédéral et provincial, s'attaquent au fondement même de l'avenir de notre pays. Il n'y a pas que le génie électrique en cause. La même chose se produit dans bien d'autres domaines qui sont les victimes de cette attitude. Nous allons perdre notre place dans l'économie mondiale avec ces 6 et 5 p. 100. Faut-il s'étonner que les Japonais soient des années-lumières en avance sur nous? Faut-il s'étonner que les Américains soient en train de réoutiller leurs industries? Ils finiront par être des années-lumières en avance sur nous. Comme mes collègues l'ont souligné, nous devons nous contenter d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau sans aucun espoir d'être à la fine pointe du développement industriel. Tout cela parce que le projet à l'étude nous enlève toutes nos chances et parce que le gouvernement fédéral refuse de porter sa juste part du fardeau.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, moi aussi j'aurais quelques mots à dire au sujet du projet de loi à l'étude, le C-12, qui tend à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis.

Ce projet de loi vise à imposer le régime des 6 et 5 p. 100 dont le gouvernement fédéral est si fier et qui a contribué, heureusement pour lui, à lui faire recouvrer une partie de la popularité qu'il avait perdu dans les sondages depuis deux ans. Si cette mesure a été présentée à la Chambre il y a quelques jours à peine, elle est déjà en vigueur depuis plus d'un an. La réduction de la contribution fédérale à l'enseignement postsecondaire a touché tous les établissements d'enseignement. Les programmes ont été coupés. Le nombre des professeurs a été réduit. Les inscriptions ont été limitées. Les frais de scolarité ont été accrus. L'enseignement est en crise et la tension va encore monter l'automne prochain.

J'ai déjà noté comme vous l'avez sûrement déjà fait, monsieur le Président, qu'il existe actuellement dans cette province une controverse qui prend de l'ampleur. On se demande s'il faut réduire la qualité de l'enseignement ou n'accepter l'inscription que de quelques étudiants choisis. Ce débat a lieu dans cette province actuellement, et je soupçonne qu'il se déroule partout au Canada. Quoi qu'il en soit, c'est le cas dans ma propre province, le Manitoba. Même si le gouvernement de

cette province a accru le financement qu'il verse aux établissements d'enseignement postsecondaire dans une proportion bien supérieure aux normes de 6 et de 5 p. 100, ces établissements subiront l'automne prochain les répercussions à long terme des réductions du gouvernement fédéral.

Nos provinces ne sont pas en mesure, financièrement, de poursuivre la lutte seules. Elles ont besoin de l'aide et de la puissance financière du gouvernement fédéral pour soutenir leur réseau d'enseignement postsecondaire. Elles ont besoin de l'aide financière du gouvernement fédéral pour poursuivre leurs efforts de recherche et de développement, pour continuer d'appliquer des programmes qui ouvrent les portes de l'université à ceux qui n'y ont pas accès à l'heure actuelle.

D'autres députés manitobains ont cité les programmes en cours à l'Université de Brandon, qui permettent aux autochtones de devenir enseignants. On met actuellement au point des programmes du même genre pour aider les autochtones à devenir infirmiers ou infirmières, travailleurs sociaux et à œuvrer dans d'autres secteurs. Ce n'est un secret pour personne à la Chambre que, depuis de longues années, les autochtones sont pratiquement exclus des universités et des autres établissements d'enseignement postsecondaire au Canada. Le gouvernement du Manitoba a dû investir beaucoup d'argent et faire preuve de détermination pour mettre en œuvre un programme permettant aux autochtones d'avoir enfin accès aux institutions de haut savoir. C'est l'existence même de programmes de ce genre qui est menacée par le projet de loi à l'étude. Les universités s'efforcent de faire survivre un réseau d'enseignement réduit à sa plus simple expression. Certaines facultés, par exemple la Faculté des sciences de l'Université du Manitoba, commencent à limiter le nombre des inscriptions. Elles le font à cause de la mesure à l'étude, et aussi pour d'autres raisons. Plus de 20 p. 100 des jeunes Canadiens n'arrivent pas à se trouver du travail. Beaucoup de jeunes voient l'université et les autres écoles postsecondaires comme un havre temporaire qui leur permettra de poursuivre leur formation pendant encore quelques années, en attendant, espèrent-ils, que le marché du travail se rétablisse.

● (1640)

Ce n'est pas une solution au problème du chômage, monsieur le Président, mais c'est une décision logique pour les jeunes. Ces jeunes ont le choix entre chercher du travail sans grand espoir, fréquenter l'université, ou subir la pénible expérience du chômage pendant quelques années et peut-être une bonne partie de leur vie active. Ces jeunes ne bénéficieront pas de l'expérience d'un milieu de travail pendant les premières années de leur vie adulte. Il leur sera très difficile de s'adapter à notre société à l'avenir. Quand on a été chômeur pendant les trois, quatre ou cinq premières années de sa vie active, il devient d'autant plus difficile de trouver et de conserver un emploi par la suite. Beaucoup de jeunes choisissent de s'inscrire à l'université ou à d'autres maisons d'enseignement postsecondaire. A mon avis, tous ceux qui agissent ainsi y trouveront leur compte.

Cependant, alors même qu'ils s'inscrivent à l'université ou dans une maison d'enseignement postsecondaire, le gouvernement déclare tout net qu'il n'entend pas fournir à ces établissements des fonds suffisants. Une augmentation de 5 p. 100 des sommes que le gouvernement fédéral accorde à l'enseignement